

Le Mensuel du SNIA-IPR n° 35 (septembre 2025)

Le SNIA-IPR vous souhaite une bonne rentrée scolaire

ACTUALITE

METIER

17/07/2025 : [Arrêté du 27 juin 2025](#) relatif à la formation professionnelle initiale des IA-IPR.

SYSTEME EDUCATIF

Textes généraux

03/07/2025 : [Décret n° 2025-609 du 1-07-2025](#) modifiant le régime disciplinaire dans les EPLE. *Le décret rend obligatoire la saisine du conseil de discipline par le chef d'établissement lorsqu'un élève est en possession d'une arme.*

03/07/2025 : [Décret n° 2025-611 du 2-07-2025](#) relatif à l'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger.

03/07/2025 : [Arrêté du 5-06-2025](#) portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS Bioqualité.

03/07/2025 : [Circulaire du 3-7-2025 : rentrée 2025](#). Avec 3 axes : *Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves ; bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité et garantir les conditions d'une École qui protège et qui rassemble.*

03/07/2025 : [Arrêté du 13-6-2025](#) Programmes d'enseignement moral et civique de la classe de sixième à la classe de terminale.

10/07/2025 : [Circulaire du 10-7-2025](#) Promouvoir un numérique raisonné à l'École.

10/07/2025 : [Note de service du 13-6-2025](#) Évaluations spécifiques d'histoire-géographie et de langue et littérature allemandes pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme de l'Abitur à compter de la session 2026.

25/07/2025 : [Note de service du 4-7-2025](#) Programme national d'œuvres pour l'enseignement de français pour l'année 2026-2027.

31/07/2025 : [Décret n° 2025-723 du 30-07-2025](#) modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements. *Le décret renforce les pouvoirs des préfets à l'égard des chefs de services déconcentrés et responsables territoriaux des opérateurs de l'Etat, notamment au niveau départemental. Le décret généralise l'intervention du préfet sur les projets d'évolutions de la cartographie des services publics de l'Etat, notamment en matière de carte scolaire. Il renforce la participation du préfet au processus de nomination, à la fixation des objectifs et à l'évaluation des chefs de services de l'administration déconcentrée de l'Etat et des responsables territoriaux des opérateurs.*

31/07/2025 : [Décret n° 2025-726 du 30-07-2025](#) renforçant les pouvoirs des préfets à l'égard des autorités académiques. *Il fixe entre autres, la procédure de consultation du préfet sur la carte scolaire du premier degré et prévoit sa consultation dans le cadre de la nomination et l'évaluation du chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.*

31/07/2025 : [Arrêté du 16-07-2025](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation.

02/08/2025 : [Décret n° 2025-742 du 31-07-2025](#) relatif aux personnels enseignants du premier et du second degré. *Il fixe les obligations de service que les personnels enseignants du premier degré et du second degré sont tenus d'accomplir lorsqu'ils sont affectés dans un établissement d'enseignement supérieur et précise les domaines d'activités dans lesquels s'exercent leurs fonctions.*

21/08/2025 : [Arrêté du 22-7-2025](#) Inscription des établissements scolaires publics dans le programme REP+ – Modification.

21/08/2025 : [Note de service du 4-7-2025](#) Épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2026 de l'examen du baccalauréat.

28/08/2025 [Arrêté du 6-8-2025](#) : Dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription de l'examen du BTS à la session 2026.

28/08/2025 [Note de service du 25-8-2025](#) LGT : Le projet d'évaluation au lycée général et technologique.

28/08/2025 [Note de service du 25-8-2025](#) Modalités d'évaluation des enseignements relevant du contrôle continu pour les candidats dits « individuels ».

28/08/2025 [Note de service du 25-8-2025](#) Règles applicables aux situations particulières d'inscription aux baccalauréats général et technologique : passation des épreuves, dispenses, conservation des notes.

28/08/2025 [Note de service du 25-8-2025](#). Déroulement des corrections aux examens du 2 degré à compter de la session 2026.

Mesures nominatives

08/07/2025 [Arrêté du 7-07-2025](#) nomination de M. DOSSIOS, E. chef du service de l'encadrement, adjoint au Directeur. de l'En.

12/08/2025 [Arrêté du 11-08-2025](#) portant nomination de 9 IGESR : Mme AGUIBETOV, Ch (IA-IPR), M. LAMARQUE, M.(IJS), Mme AÏT-SAÏD, F., Mme DUSSERT-GALINAT, D.; M. ROTA, JB. (Professeurs de chaire supérieure), M. FOURAR, M., ITEN, JL., (Professeurs d'université), Mme GAVINI, Ch., M. LAGANIER, R (Administrateurs de l'État) et Mme HERMÈS, D., (Maitresse de conférences).

19/08/2025 [Décret du 18-08-2025](#) portant nomination **de 5 DASEN** : MENDIVE, Ch., DASEN de la Hte-Garonne, Mme VO QUANG, A., DASEN de Seine-et-Marne, M. ALBERICI, L., DASEN de l'Ariège, M. CHIFFRE, P.A., DASEN de l'Indre-et-Loire, Mme MATTEI-BATTESTI, T., DASEN du Cher et **de 5 DAASEN** : Mme COL-MINNE, M., DAASEN de la Guadeloupe, Mme DEMOY, S., DAASEN des Pyrénées-Atlantiques, Mme HANNEQUIN, F., DAASEN de Mayotte, Mme MERLE, V., DAASEN de la Charente-Maritime et Mme SANCHEZ, V., DAASEN de la Somme.

PUBLICATIONS & RAPPORTS

20/03/2025 Bertolino, I. [Contribution à la définition de la mixité sociale à l'école par l'évaluation du dispositif haut-garonnais](#) (Phdthesis, Université de Toulouse). *La thèse a été commanditée par le Conseil départemental de la Haute- Garonne en vue de mener une évaluation formatrice du dispositif de mixité sociale. La recherche- intervention a pour cadre un projet à caractère innovant et multi-partenarial qui repose sur la fermeture de deux collèges du réseau d'éducation prioritaire, le transfert de 1600 écoliers vers 11 collèges dits favorisés de la métropole toulousaine et sur différentes mesures d'accompagnement visant à soutenir la réussite scolaire. La recherche a identifié un modèle mobilisant 5 dimensions intriquées constitutives du dispositif : projet de territoire, mixité sociale, mixité scolaire, parents co-éducateurs et fins en vue partagées.*

09/09/2024 Bodet, J. . [La mixité sociale à l'école : analyse géopolitique de la ségrégation scolaire dans les collèges des Hauts-de-Seine](#) (Phdthesis Saint Denis). *La thèse identifie les stratégies d'acteurs qui contribuent ou non à la ségrégation scolaire. Il peut s'agir d'actions concrètes ou de contributions à la construction de représentations de la ségrégation scolaire qui limitent les capacités à lutter à son encontre.*

La recherche analyse les conflits d'acteurs à propos de cette question et de la manière de lutter contre ce phénomène. Ces conflits se déploient à propos de la question raciale et de la laïcité, et renvoient directement à des représentations divergentes de la nation et du rôle de l'école.

26/06/2025 Assemblée nationale rapport d'enquête sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires .Accès aux deux tomes du rapport : [Tome 1 - Tome 2](#).

26/06/2025 Cour des comptes [L'instruction dans la famille : observations définitives](#) . "La réforme de 2021(...), a permis de davantage sécuriser, dans l'intérêt de l'enfant, le recours à cette modalité d'instruction, qui est souvent temporaire. Même si les services de l'éducation nationale se sont réorganisés pour la mise en œuvre de ce nouveau cadre réglementaire, des marges de progrès existent : les informations statistiques sur les enfants instruits dans la famille devraient être fiabilisées et exploitées ; les critères d'examen des demandes d'autorisation devraient être davantage harmonisés entre académies ; la connaissance du niveau d'instruction de ces enfants devrait être améliorée ; enfin, les instruments pour lutter contre l'évitement scolaire devraient être remaniés."

01/07/2025 Cour des comptes [Le pacte enseignant](#). La Cour estime que le dispositif est un "levier potentiel d'amélioration du service public éducatif en faveur des élèves, avec des premiers effets qui semblent positifs en matière de remplacement de courte durée (RCD), de soutien aux élèves en difficulté et à besoins éducatifs particuliers, d'accompagnement aux devoirs et de projets pédagogiques, il devra toutefois faire l'objet d'une évaluation de plus long terme. Afin qu'il atteigne sa pleine maturité, une réflexion plus poussée devra être portée sur la qualité des actions menées, au-delà de la seule réponse quantitative notamment en termes de remplacement de courte durée, ainsi que sur l'articulation avec les autres initiatives pédagogiques existantes (« Notre école, faisons-la ensemble », « groupes de besoins », etc.)

01/07/2025 Cristofoli S., Marmion V., Traore B., "[Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école : résultats de la grille d'auto-évaluation des élèves](#)", Note d'Information, n° 25-43, DEPP « D'après ces grilles, 3 % des écoliers, 5 % des collégiens et 3 % des lycéens se trouvent en situation de harcèlement scolaire ».

04/07/2025 Cerisier, J.-F. [Pratiques numériques informelles juvéniles et réussite scolaire en France](#). Revue internationale d'éducation de Sèvres, (HS-4). Si le rôle de l'École et des familles est central dans l'éducation, les apprentissages des Jeunes s'enrichissent d'expériences numériques informelles effectuées dans les domaines variés : cognitif, social, culturel ou citoyen. Ces apprentissages expérimentiels volontairement invisibilisés par les élèves, sont ignorés par l'École, alors même qu'ils concourent à la réussite scolaire et sont porteurs d'iniquité sociale. Leur importance était déjà décrite à l'arrivée de la télévision mais ils prennent des formes nouvelles avec les ressources et services numériques intensément utilisés par les jeunes.

07/07/2025 Gassama, E. H. B.. [Le professeur principal de 3e dans l'orientation scolaire et professionnelle des adolescents](#). In Adolescence en milieu scolaire. Savoirs pour gérer les apprenants qui grandissent. « Les professeurs principaux contribuent à creuser et à transformer les inégalités sociales en inégalités scolaires ou d'orientation » faute de « ressources ou compétences nécessaires pour exercer leurs missions, (et) de formation spécifique dans le domaine du genre, et avec une formation à l'orientation très limitée ».

15/07/2025 Thomas F., "[Le baccalauréat 2025 - Session de juin](#)", Note d'Information, n° 25-45, DEPP pour la session 2025, le taux de réussite au baccalauréat général, est de 96,4 %, (+ 0,3 point par rapport à juin 2024).Celui du baccalauréat technologique atteint 91,2 % (+ 0,9 point). Dans la voie professionnelle, le taux de réussite augmente de 0,6 point pour atteindre 84,1

15/07/2025 N'guia, G., "[Diplôme national du brevet \(DNB\) 2025 – Session de juin](#)", Note d'Information, n° 25-46, DEPP. Le taux de réussite est de 85,5 % (724 700 admis), en diminution de 0,2 point par rapport à la session précédente.

16/07/2025 Radé É., Rakotobe M., Simon C., Traore B., "[Le vécu au travail des personnels du second degré, en 2023-2024](#)", Note d'Information, n° 25-47, DEPP. Le climat d'apprentissage est perçu plus défavorablement en éducation prioritaire et par les enseignants comparés aux autres personnels. Les personnels du second degré sont 72 % à partager l'impression d'avoir un métier utile aux autres, mais 22 % estiment être rémunérés à leur juste valeur. L'appréciation des moyens matériels et humains est meilleure dans le secteur privé sous contrat. Les personnels de direction sont les plus critiques sur l'intensité du travail. »

08/08/2025 Drégoir, M., « [L'évolution du salaire des enseignants titulaires et assimilés titulaires entre 2022 et 2023](#) », Note d'Information, n° 25-48, DEPP. « En 2023, un enseignant titulaire ou assimilé, qu'il soit à temps complet, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 920 euros nets par mois : 3 010 euros lorsqu'il est à temps complet et 2 190 euros lorsqu'il est à temps partiel ou incomplet. et 30 % des enseignants ont vu leur salaire diminuer entre 2022 et 2023. »

FONCTION PUBLIQUE

29/07/2025 [Arrêté du 28-07-2025](#) pris pour l'application à la juridiction administrative du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. « A titre exceptionnel, après accord préalable de l'autorité qui ordonne la mission, l'agent peut être remboursé des frais d'hébergement réellement engagés si la mission est rendue nécessaire par une urgence avérée qui n'autorise pas une anticipation du déplacement ; en cas de saturation conjoncturelle ou occasionnelle provoquant une pénurie de l'offre hôtelière ou en cas d'obligation d'hébergement s'imposant à l'administration dans le cadre d'une manifestation officielle ou par mesure de sécurité. »

28/08/2025 : [Arrêté du 21-08-2025](#) modifiant l'arrêté du 30 décembre 2024 relatif à la protection sociale complémentaire de prévoyance des agents de la fonction publique de l'Etat. L'arrêté précise le montant et les modalités de versement de la participation employeur à la protection sociale complémentaire prévoyance.

JURISPRUDENCES

18/03/2025 CAA de Nantes, n° 24NT01440 . Mme B. professeur des écoles avait demandé au T.A. de Caen d'annuler la décision du 13-06-2022 par laquelle la rectrice de la région académique de Normandie a refusé de reconnaître l'imputabilité au service de sa maladie. Suite au rejet de sa demande par le T.A. elle s'est pourvu en appel. **REJET**. Le CAA précise d'abord que « eu égard à l'absence d'état anxiodépressif antérieur de l'intéressée, à la situation conflictuelle qu'elle a connue au sein de l'établissement, et en l'état des avis médicaux étayant l'existence d'un lien direct entre l'activité professionnelle et le syndrome anxiodépressif, la pathologie dont souffre Mme B... peut être regardée comme présentant un lien direct avec l'exercice de ses fonctions ». La Cour relève ensuite que « le comportement de Mme B a participé à la création puis au maintien de tensions prolongées au sein de l'établissement dans lequel elle travaillait et a joué un rôle déterminant dans les conditions de travail dégradées dont elle a été victime à l'origine du syndrome anxiodépressif dont elle souffre, constitutif d'un fait personnel de nature à détacher la maladie du service. »

07/07/2025 CAA de Nantes n° 24NT03276 M. B. a été recruté, sous couvert de plusieurs contrats de travail à durée déterminée, par le recteur de l'académie de Rennes, pour exercer des fonctions d'enseignant en économie et gestion. Par un courrier du 15 juin 2022, il a été informé que son contrat ne sera pas renouvelé pour la rentrée 2022. M. B relève appel du jugement du 18 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de cette décision. M. B estime que s'être vu refuser le droit de présenter un recours hiérarchique, et qu'il n'a ni reçu le rapport d'inspection sur lequel le recteur s'est fondé ni été mis à même d'en solliciter la communication. **REJET** la décision refusant le renouvellement à son terme du contrat de M. B, certes prise pour des considérations tenant à la personne de l'agent, n'est pas fondée sur des faits par ailleurs susceptibles de justifier une sanction disciplinaire et n'avait, par suite, à être précédée ni de la communication de son dossier ni d'une procédure contradictoire.